

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 26 mars 2024

Date de convocation : 21 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17 Procurations : 2 Votants : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Bérénice DABAN, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Edith GRAVELEAU.

EXCUSÉS : Olivier CHARRET, Frédéric TABONE

PROCURATIONS : Olivier CHARRET à Marie-Françoise CAPELANI, Frédéric TABONE à Christian CLAVARET

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2024-14 : Renouvellement du PEDT incluant le plan mercredi

Monsieur le Maire rappelle que la Commune dispose depuis 2018 d'un Plan Educatif Territorial répondant aux exigences du Plan Mercredi. Cela permet notamment de bénéficier de taux d'encadrement allégé. Son objectif principal reste de proposer des activités périscolaires (incluant le mercredi) en adéquation avec les projets d'école. Il délimite le périmètre d'action ainsi que les contraintes matérielles et financières et les modalités pratiques de mise en place.

Renouvelé une première fois en septembre 2021, le PEDT actuel arrive à échéance le 31 août 2024. Il convient donc de le mettre à jour afin de le renouveler pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2024.

Validé en commission Education le 15 février 2024, le nouveau PEDT 2024-2027 a été transmis à la Direction des services de l'Education Nationale.

Il convient donc à présent d'approuver ce PEDT et d'autoriser le Maire à signer les conventions avec les différents partenaires concernés (Préfecture, DASEN, CAF)

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes du Projet Educatif Territorial incluant le plan mercredi 2024-2027

AUTORISE le Maire à le signer, ainsi que toutes conventions et pièces y afférant.

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

